



AU FIL DE LA SEMAINE

ÉNERGIE La société Solar Ener Jade SN fait partie des opérateurs historiques de l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles. Même si elle a connu la crise, comme toutes ses consœurs, l'entreprise existe toujours, s'adaptant au nouveau contexte et cherchant même des solutions nouvelles et durables.

Nouvelle donne dans le photovoltaïque

Malmené par un moratoire fin 2010, puis par des évolutions tarifaires sans cesse à la baisse, le secteur du solaire photovoltaïque a connu une véritable hémorragie ces quatre dernières années. Des centaines d'entreprises et des milliers d'emplois ont disparu. Tout n'est pas fini, cependant, pour ce secteur, qui, s'il ne bénéficie plus de l'effet d'« aubaine », reste tout de même actif.

Aujourd'hui installé à Pont-Saint-Martin (après avoir été longtemps à Rezé et Saint-Michel Chef Chef), Solar Ener Jade SN fait partie des « survivants » de la grande époque du photovoltaïque. Preuve donc, de sa solidité et de sa persévérance, quand tant d'autres ont mis la clé sous la porte.

En mars 2014, l'entreprise de Loire-Atlantique a été rachetée par la société IEL, un acteur des énergies renouvelables (éolien et solaire), opérant sur tout l'ouest de la France. Solar Ener Jade a gardé son nom (en y ajoutant « SN », pour Société nouvelle) et son autonomie sur son secteur historique: elle compte aujourd'hui 8 salariés, sous la responsabilité de Sylvère Labrune.

« La reprise s'est bien passée. Nous avons harmonisé nos méthodes de travail. IEL a montré une belle capacité d'écoute et notre arrivée au sein du groupe a contribué à la performance de leur activité solaire », commente le directeur d'agence. En à



Installation de 249 kWc sur un bâtiment agricole à Saint-Etienne de Mer Morte.

peine 9 mois, 21 centrales solaires ont été réalisées par Solar Ener Jade SN, pour un total de 3,1 M€ et 2200 kWc installés. La quasi-totalité de ces réalisations ont été faites sur des bâtiments agricoles (élevage ou stockage) de Loire-Atlantique et de Vendée, avec une moyenne de 100 kWc pour chacune. Solar Ener Jade SN continue par ailleurs d'assurer la maintenance de 50 installations qu'elle a réalisées ces dernières années.

Attributions par appel d'offres

Sur le segment des centrales de 100 kWc à 250 kWc, qui a toujours été le cœur de métier de Solar Ener Jade, l'attribution des marchés se fait désormais par appel d'offres: les opérateurs répondent en proposant des dossiers (et un tarif de vente de l'électricité); la Commission de régulation de l'énergie (CRE) choisit les meilleurs, en fonction de ses besoins et des prix proposés

(elle prend donc les moins chers!).

Pour l'heure, Solar Ener Jade SN parvient à bien se positionner dans ces appels d'offres, en cherchant à diminuer les coûts de production, à optimiser les performances des centrales et à proposer des prix « attractifs » pour l'acheteur.

L'expérience acquise ces dernières années lui a permis de repérer que les zones les plus productives de la région sont surtout en bord de côtes (le vent est un facteur très favorable à la production photovoltaïque) et au sud de la Loire. Sylvère Labrune estime aussi que les départements de Loire-Atlantique et de Vendée sont relativement favorisés pour la production photovoltaïque, car ils disposent d'un bon réseau électrique; le coût de raccordement se situe généralement dans la zone basse de la fourchette (qui

va quand même de 12000 à 35000 €!).

Pour lui, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans des exploitations agricoles reste une opération intéressante, par exemple pour cofinancer un nouveau bâtiment sur 20 ans: la revente d'électricité payera toute la « coque » du bâtiment (terrassement + maçonnerie). Sur le terrain, la demande reste soutenue: « Notre carnet de commandes est plein ». Sylvère Labrune estime que toutes ces demandes ont une chance d'aboutir, avec un nouvel appel d'offres de la CRE dans les prochains mois.

Un photovoltaïque agricole plus durable

Solar Ener Jade SN ne se contente pas de regarder ce qui va se passer dans les mois à venir: la société travaille sur des projets alternatifs, qui pourraient s'avérer

plus durables que la revente à ERDF. Plusieurs pistes sont ainsi possibles: celle de l'autoconsommation, d'abord, qui permettrait de s'affranchir des coûts de raccordement et de la procédure de l'appel d'offres. « Plus d'administratif, plus d'ERDF! », rêve Sylvère Labrune.

Installée au sein d'une exploitation de taille suffisante, la centrale produirait sa « consommation électrique de base ». L'exploitation ne devrait donc acheter que le surplus, correspondant à ses pics de consommation. Cette logique de produire soi-même son énergie correspond à celle du Club de l'agriculture autonome, dont Solar Ener Jade SN est membre fondateur depuis 2012. Son succès dépend bien sûr de la différence entre le prix de vente et le prix à l'achat de l'électricité. Autre sujet d'avenir: le séchage du foin en grange, couplé à la production photovoltaïque. Dans ce système, on revend certes l'électricité produite par des panneaux légèrement modifiés (ou on l'utilise), mais on récupère aussi les thermies générées sous la toiture pour faire sécher des fourrages grâce au flux d'air chaud. Stocker l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques est un sujet dont on parle et on espère beaucoup. Cependant, pour Sylvère Labrune, la mise au point des systèmes de stockage de forte capacité accessibles aux professionnels ne sera pas effective avant 2020.

CATHERINE PERROT



Installation de 96 kWc à Saint-Hilaire de Voust (85). Des espaces ont été aménagés entre les panneaux pour laisser passer la lumière naturelle.

ATTENTION À CERTAINS OPÉRATEURS !

Le marché du solaire photovoltaïque fonctionne désormais sous forme d'appel d'offres: un opérateur présente un dossier qu'il a monté pour l'un de ses clients, avec une quantité de kWh produite et un prix d'achat proposé. La constitution d'un dossier n'est donc en aucun cas une garantie d'avoir le marché et donc le prix proposé par l'opérateur.

Chez Solar Ener Jade SN et IEL, environ 75 % des dossiers proposés sont acceptés lors des sessions. Mais chez d'autres opérateurs, qui proposent des prix d'achat trop élevés (et donc attractifs pour les agriculteurs), les dossiers ne passent pas. Il faut donc bien se renseigner sur la réputation de son opérateur et ne jamais payer plusieurs milliers d'euros pour la constitution d'un dossier dont on ne sait pas s'il va aboutir !